

DOCUMENT A

**Projet de formation et de recherche du CNFS
Phase VI**

APPEL DE PROPOSITION DE RECHERCHE 2023-2024

L'Université Laurentienne est un de seize établissements de formation postsecondaire qui constituent le Consortium national de formation en santé (CNFS). Le CNFS a pour but d'améliorer l'accès à la formation en français dans diverses disciplines de la santé et de contribuer au développement de la recherche sur la santé des communautés francophones vivant en situation minoritaire.

Le CNFS – Volet Université Laurentienne (CNFS – UL) souhaite être une valeur ajoutée pour l'Université Laurentienne dans l'acquisition d'une réputation nationale dans le domaine de la recherche en santé des francophones en milieu minoritaire. Plus particulièrement, le CNFS – UL est engagé à participer aux efforts de l'institution et encourage la recherche liée à l'exploration des déterminants sociaux de la santé, la compréhension des rouages des services et de la politique de la santé, et la production d'éléments probants qui guideront les pratiques propres à améliorer les résultats pour la santé.

Pour ce faire, nous souhaitons continuer d'appuyer les initiatives de recherche sur la santé des francophones vivant en milieux minoritaires. Ainsi, le CNFS – UL vous invite à soumettre une proposition de recherche, et ce à l'aide des informations ci-dessous.

1. Objectifs du fonds de recherche

Les fonds de recherche du CNFS – UL visent à :

- Contribuer à rehausser l'ampleur et le niveau de la recherche sur la santé des francophones vivant en situation minoritaire dans le Nord de l'Ontario;
- Favoriser des collaborations entre les chercheurs de l'Université Laurentienne et les organismes de la communauté francophone ainsi qu'avec les autres institutions postsecondaires membres du CNFS;
- Appuyer des projets recherche-action dans la communauté et ainsi collaborer aux efforts de développement d'un réseau en recherche qualitative et quantitative;
- Renforcer la capacité des étudiants francophones de premier cycle à acquérir un intérêt à la recherche et/ou la poursuite d'études supérieures dans le domaine de la santé.

2. Fonds disponibles

Pour l'année 2023-2024,

- le montant maximal pouvant être accordé par **projet de recherche du CNFS –UL** est **15 000\$** pour un projet d'un (1) an.

Il est entendu que les fonds sont limités et que le CNFS – UL ne pourra pas nécessairement appuyer tous les projets méritoires.

3. Thématiques prioritaires

Les projets doivent être conformes aux activités prioritaires de Santé Canada pour la Phase VI suivantes :

- Appuyer la formation des professionnels de la santé et le personnel d'accueil afin d'améliorer leur capacité à desservir les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM);
- Développer des informations et des outils concernant la santé pour les CLOSM;
- Mobiliser les partenaires de la santé pour reconnaître et relever les défis auxquels sont confrontées les CLOSM dans l'accès aux services de santé.

Pour vous informer sur l'éventail des recherches effectuées sur la santé des communautés francophones en contexte minoritaire ou sur des documents de références sur l'état de la recherche sur ce sujet, veuillez consulter la rubrique « Recherche » du site web du CNFS – UL <http://www.cnfslaurentienne.ca/> ou la revue de littérature [La recherche en santé et en services sociaux auprès des populations francophones en situation minoritaires au Canada.](#)

Afin de promouvoir l'inclusion, la diversité et l'équité, les projets doivent tenir en compte :

- la diversité culturelle et démographique des communautés francophones qui figure sur la liste des communautés minoritaires de langue officielle élaborée par le ministère du Patrimoine canadien en vertu du règlement de la *Loi sur les langues officielles* ;
- le mandat triculturel de l'Université Laurentienne ;
- l'engagement du Gouvernement du Canada par rapport à [l'analyse comparative entre les sexes \(ACS+\) \(2016-2020\)](#)

4. Diffusion des résultats de la recherche

La diffusion des résultats de la recherche est une priorité pour le CNFS. Ainsi, le descriptif de la proposition doit tenir compte des moyens qui seront pris pour assurer la diffusion, le transfert, l'accessibilité ou la mise en application des résultats de la recherche. Le type de diffusion peut inclure des publications dans des revues, présentations orales à des conférences et forums de recherche, sans s'y limiter.

Lors de toutes les occasions de diffusion des résultats, le chercheur principal s'engage à faire état de la contribution reçue de Santé Canada dans toute publication, communication, rapport, présentation publique et matériel électronique se rapportant au projet. Plus précisément, le Bénéficiaire sera tenu d'ajouter, à ses productions (article, rapport, etc.) découlant de ce projet, les formules suivantes : « Cette recherche a été rendue possible grâce à l'appui financier du Consortium national de formation en santé, qui est financé par Santé Canada dans le cadre du « Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Investir dans notre avenir » et « Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement celles de Santé Canada ». Il devra également, insérer l'avertissement suivant sur tous documents préparés pour diffusion publique :

« Les vues exprimées ici ne représentent pas nécessairement la position officielle de Santé Canada ».

Un exemplaire des résultats de la recherche sera remis au bureau du CNFS – UL au terme du projet, de même que chaque publication et occasion de diffusion sera communiquée au bureau du CNFS – UL. Toutes communications et diffusions faites suite au terme du projet devront aussi être communiquées au bureau du CNFS – UL.

À noter : Afin de permettre une stratégie de diffusion étendue et complète, les activités de diffusions ne seront pas incluses dans le budget du projet. Plutôt, les chercheurs auront accès à une enveloppe de fonds de recherche CNFS - UL dédiée à la mobilisation des connaissances.

5. Évaluation et sélection des propositions

Le Comité consultatif de recherche du CNFS – UL étudie les propositions de recherche et prend les décisions à l'égard des demandes de fonds des propositions selon les critères établis. La décision est finale et sans recours.

6. Critères d'évaluation des propositions

Les propositions devront être conformes aux objectifs précisés, et ceci dans une perspective inclusive où chercheurs, étudiants, intervenants et communautés peuvent explorer et approfondir ensemble leur compréhension de la santé des communautés francophones en situation minoritaire.

Les critères d'évaluation suivants s'appliquent :

1. **Pertinence** – Le projet de recherche est conforme aux activités prioritaires de Santé Canada et à thématiques prioritaires identifiées
 - Le projet respecte les objectifs des Fonds de recherche CNFS-UL.

- Les objectifs de la recherche correspondent aux thématiques prioritaires présentées dans le présent appel de propositions.
- La recherche tient compte de la diversité culturelle et démographique des communautés francophones en situation minoritaire préférablement dans le Nord de l'Ontario.
- La recherche adopte une perspective inclusive où chercheurs, étudiants, intervenants et communautés peuvent approfondir ensemble leur compréhension de la santé des communautés francophones en situation minoritaire.

2. **Importance et portée** – Le projet de recherche contribue à l'avancement des connaissances

- Le projet correspond à une contribution originale.
- Les cadres théoriques, les méthodologies et la revue de littérature sont cohérents.
- La collaboration (avec des chercheurs non universitaires, des étudiants, des praticiens, des institutions ou des communautés) est privilégiée.
- La recherche prévoit la diffusion, le transfert et l'accessibilité ou la mise en application des résultats, y compris auprès de publics non universitaires.

3. **Faisabilité** – Le projet de recherche peut être réalisé de manière efficiente

- La description du projet, la méthodologie et l'impact des résultats sont clairement définis.
- Le budget est réaliste et prévoit une utilisation optimale des ressources.
- L'échéancier des activités est réaliste et permet d'atteindre les objectifs visés.
- Le chercheur et son équipe ont la capacité de mener le projet à terme.
- Le chercheur implique des étudiants francophones de 1^e, 2^e, ou 3^e cycle, ou stagiaire postdoctoral dans le processus de recherche.
- **Le projet pourra être mené dans le contexte de la COVID-19 ; c'est-à-dire que le chercheur présente un plan de contingence innovateur qui démontre les modifications qui pourront être effectuées au projet, le cas échéant. Ce plan de contingence devrait être reflété dans les notes explicatives du document C (budget) ainsi que dans le document D (calendrier d'activités).**

7. Admissibilité de la proposition au fonds de soutien à la recherche du CNFS — UL

Pour avoir accès à des fonds de soutien à la recherche, les chercheurs principaux doivent :

- Faire partie du corps professoral de l'Université Laurentienne et être un chercheur actif.
 - Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour appuyer la maîtrise ou le doctorat du chercheur principal
- Respecter les politiques et les normes en vigueur de l'Université Laurentienne portant sur l'approbation éthique des projets de recherche;
- Être disposé à signer et à respecter les termes de «Entente — Projet de recherche 2023-2024».

Veillez noter que les fonds seront accordés seulement lorsque les conditions sont respectées. Les chercheurs n'ayant pas encore obtenu leurs certificats déontologiques, peuvent selon l'Entente, avoir accès à 25% des montants accordés et ce, selon l'approbation de la gestionnaire CNFS-UL. Ces

montants ne peuvent être accordés que pour des activités de préparation de projets seulement tels la préparation de demande déontologique, la revue de littérature, etc.

8. Dépenses admissibles et suivi des dépenses

Le budget devra tenir compte des dépenses admissibles définies par Santé Canada et décrites à l'Annexe C et doit être présenté avec la demande.

- Toutes les dépenses et transactions financières effectuées à même les fonds du CNFS sont assujetties aux politiques et aux procédures de l'Université Laurentienne. Chaque chercheur principal devra s'assurer du suivi des dépenses conjointement avec l'adjointe administrative du CNFS – UL et fournir toutes les pièces justificatives requises.

Veuillez noter que les montants accordés devront être dépensés selon les postes budgétaires avant le 29 mars 2024.

9. Fiche de vérification de la présentation de la proposition

Les demandes doivent être transmises en format électronique (avec la page signature numérisée) au plus tard **le vendredi 10 mars 2023**.

Le dossier de la proposition doit contenir les éléments suivants :

- le formulaire de demande complété (Document B)
- un budget détaillé des dépenses prévues (Document C)
- un calendrier d'activités détaillé (Document D)
- le curriculum vitae du chercheur principal ou des co-chercheurs principaux
- une lettre de présentation indiquant les raisons pour lesquelles le projet devrait être soutenu par le CNFS

Action	Responsable	Échéancier
Dépôt des propositions	Adjointe administrative CNFS-UL cnfs@laurentienne.ca	10 mars 2023
Évaluation et sélection des propositions	Comité consultatif de recherche du CNFS-UL	Mars 2023
Communication des résultats de l'appel de proposition	Gestionnaire CNFS-UL	Mars 2023

10. Contact

Chanelle Landriault
Gestionnaire CNFS-UL
705-675-1151, poste 4111
clandriault@laurentienne.ca

www.cnfslaurentienne.ca